EST-ON RÉCOMPENSÉ LORSQU'ON ÉCOUTE LE CORAN À LA RADIO ?

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Règles liées au Coran



Est-on récompensé lorsqu'on écoute le Coran à la radio ?
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 1min 48

Question :
Est-on récompensé lorsqu'on écoute le Coran à la radio ou bien lorsqu'on l'écoute du récitateur directement ?

Réponse :

Il y a une grande récompense dans l'écoute du Coran que ce soit d'une cassette ou d'un lecteur présent. Ceci est un bien immense si cela est fait sincèrement pour Allah avec l'intention d'en profiter et de mettre en pratique la parole d'Allah :

وَإِذَا قُرِئَ الْقُرْآنُ فَاسْتَمِعُواْ لَهُ وَأَنصِتُواْ

« Et quand on récite le Coran, écoutez le attentivement et observez le silence » [Al A'raf, verset 204]

Tu accomplis ainsi un bien immense. Écouter le Coran à partir de cassettes ou d'un lecteur qui l'a mémorisé parmi vous dans l'assemblée, tout ceci est un bien dont le profit est immense. Nous conseillons à tous d'écouter le Coran, d'écouter attentivement le Livre d'Allah à partir des cassettes dans lesquelles sont enregistrées les récitations de gens de science et de personnes aux belles récitations.

Également, lorsque vous vous rassemblez, que l'un d'entre vous récite et que les autres écoutent, surtout celui qui a une belle voix, il y a en cela un bien immense. Lorsqu'il s'asseyait avec ses compagnons, le Prophète (صلى الله عليه وسلم) avait pour habitude de leur réciter le Coran et leur expliquait ses sens. Parfois, il ordonnait à l'un d'eux de réciter tandis que lui écoutait.

C'est donc une Sounna, pour les croyants et les croyantes, lorsqu'ils se rassemblent, qu'ils écoutent le Coran les uns des autres ou bien à partir d'une cassette d'un bon lecteur. Ainsi ils profiteront de l'écoute, méditeront, réfléchiront et mettront en pratique [ce qu'ils écoutent].

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]



Source : binbaz.org.sa/noor/10589

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.





Télécharger | 2min 35

Question :
Si j'écoute le Noble Coran à partir d'une cassette ou d'une radio quelconque, suis-je récompensé ?

Voici quelques extraits de la réponse :

Oui, si tu écoutes la récitation alors tu es récompensé et tu es compris dans la parole d'Allah (تعالى) :

وَإِذَا قُرِئَ الْقُرْآنُ فَاسْتَمِعُواْ لَهُ وَأَنصِتُواْ

« Et quand on récite le Coran, écoutez le attentivement et observez le silence » [Al A'raf, verset 204]

Tu accomplis ainsi un bien immense car tu es associé au lecteur : pour chaque lettre tu obtiens une hassana et la hassana en vaut dix semblables à elle. Nous recommandons donc à l'ensemble de nos frères musulmans de donner de l'importance à l'écoute du Coran.

[...]

Nous recommandons donc l'écoute du Coran avec méditation et recueillement. Comme nous recommandons de multiplier sa lecture que ce soit chez toi, à la mosquée, sur la route, dans l'avion, dans le train ou dans la voiture, tu dois faire des efforts pour lire le Coran avec méditation et réflexion comme Allah (سبحانه) a dit :

كِتَابٌ أَنزَلْنَاهُ إِلَيْكَ مُبَارَكٌ لِّيَدَّبَّرُوا آيَاتِهِ وَلِيَتَذَكَّرَ أُوْلُوا الْأَلْبَابِ

« [Voici] un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent ! » [Sad, 29]

Et le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : **« Celui qui lit le Coran obtient une hassana pour chaque lettre, et la hassana en vaut dix semblables à elle. »**. Et Il a également dit (صلى الله عليه وسلم) : **« Lisez le Coran car il intercèdera pour ses lecteurs au jour de la résurrection. »**.

[Fin de citation de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Source : binbaz.org.sa/noor/10615



Traduit et publié par an-nassiha.com